

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 juillet 2024.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX, Mme Mireille MANEAU et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIBERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, M. Bernard COLNET, Mme Dominique COCHIN,

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Jeanne CALLARD, conseillère municipale.

Excusés : Mme Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Nathalie LAUNOY, M. Fabrice PRIANT et M. Damien QUILLON.

Absent : Néant

A reçu procuration : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- MAPA : consultations et décisions :
 - 1- Construction aile supplémentaire maison de santé
 - 2- Chauffage gymnase
 - 3- Eclairage public – réparation
 - 4- Licence IV
 - 5- Assainissement : programme gros travaux - financement
 - 6- Autres
- Budget principal : vote décision modificative
- Assainissement : gros travaux sur réseaux
- Affaires diverses.

I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une décision prise suite aux délégations consenties par le Conseil municipal pour l'achat d'un triangle afin d'équiper le tracteur communal.

II - MAPA : consultations et décisions :

1- Construction aile supplémentaire maison de santé

L'appel d'offre a été lancé. L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet d'architecte.

Monsieur le Maire rappelle que la consultation portait sur l'offre de base et quatre prestations supplémentaires éventuelles (PSE 1 : Nettoyage façade ouest et retours S et N ; PSE 2 : remplacement isolants, étanchéité et végétalisations ailes 1 et 2 ; PSE 3 : suppression végétalisation et panneaux photovoltaïques et PSE 4 : Murets anti-bruit au droit batterie froide ailes 1 et 2).

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises qui ont obtenu les meilleures notes pour les lots suivants : Lot 1 (avec PSE 4) - Terrassements-VRD-Espaces verts et lot 2 (avec PSE4) - Démolition - Gros œuvre.

Des questions ont été posées aux entreprises sur certains points. Les réponses ont été transmises à l'architecte pour analyses complémentaires pour les lots suivants : lot 6 – Etanchéité, lot 10 - Revêtements sols souples - céramiques – faïence, lot 11 - Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire et lot 12 - Electricité - courants forts - courants faibles – SSI

Les lots suivants font l'objet d'une négociation : lot 7 – Menuiseries aluminium, serrurerie, lot 8 – Plâtrerie – isolation – faux-plafonds – peinture et lot 9 – Menuiseries intérieures bois.

Ils seront attribués en même temps que les 3 lots infructueux :

Lot 3 - Ravalement qui a reçu une offre inacceptable, lot 4 – Charpente bois et lot 5 – Couverture et bardage zinc qui n'ont reçu aucune offre.

Le Conseil décide de valider les deux premiers lots afin de finaliser la demande de DETR – 1^{ère} tranche sur ces deux lots et sur la maîtrise d'œuvre.

2 – Chauffage gymnase

La consultation a été réalisée auprès de 3 entreprises.

Seule une entreprise a répondu. Le devis entre dans l'estimation et la prévision budgétaire. Ce marché sera donc signé pour des travaux qui devraient être réalisés avant l'hiver.

3 – Réparation câble éclairage public

L'éclairage public étant en panne au niveau de la rue du barreau vert, rue Bazennerye, square et une partie de la Grande rue. Des travaux ont donc été nécessaires. Le devis correspondant de l'entreprise SPIE est accepté.

4 – Achat licence IV Ioana CLEMENT (Hôtel Joly)

Monsieur le Maire rappelle que l'Hôtel Joly est fermé. Mme CLEMENT souhaite vendre la licence IV. Elle propose de la vendre à la commune. Il faut savoir qu'elle a déjà eu d'autres demandes mais la licence quitterait la commune. Afin de la conserver sur le territoire communal le Conseil municipal valide l'achat de la licence IV. Cette dépense sera réglée à l'article 2051.

5 - Assainissement : programme gros travaux - financement

La commune a prévu 900000 € HT de travaux (études comprises) sur les installations d'assainissement.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet VRD'EAU.

Afin de bénéficier de la subvention de l'Agence de l'eau un dossier a été déposé le 29 juin 2024. Ce dossier est en attente de réponse. Mercredi 24 juillet, le cabinet VRD'EAU est venu présenter les résultats suite à une visite nocturne des systèmes d'assainissement et a fait part de ses propositions d'actions qui modifient ce qui était prévu au départ. Ces travaux permettraient de limiter les eaux parasites et un meilleur fonctionnement des installations.

La Direction Départementale des Territoires et le Conseil départemental étaient présents à cette réunion.

Une demande de subvention auprès du Conseil départemental doit être déposée très rapidement (10 %).

Le cabinet propose le calendrier suivant :

- Levé topographique en août
- Visites d'habitations en septembre
- Phasage en septembre
- Consultation en octobre
- Début travaux en novembre.

Lors de cette réunion les redevances d'assainissement pour une facture de 120 m³ ont été évoquées. Elles se situent dans la limite plancher de 1.20 € le m³ pour 120 m³. Il faudra prévoir une augmentation pour 2025.

III - Budget principal : vote décisions modificative

Suite à une erreur d'écriture lors du vote du budget il est nécessaire de prendre une décision modificative. Des écritures réelles ont été passées en ordre.

D'autre part, il faut prévoir l'achat de la licence IV.

La décision modificative suivante est approuvée :

Dépenses d'investissement :

Article 276348 (ordre – chapitre 041) - Autres immobilisations corporelles – autres communes : - 2019.30 € ; article 276348 (réel) - Autres immobilisations corporelles – autres communes : 2019.30 € ; article 2051- concessions et droits similaires : 8 500 € ; 231 - Gros travaux bâtiment : - 8 500 €.

Recettes d'investissement :

Article 276348 (ordre – chapitre 041) : - 13 946,52 € ; article 276348 (réel) : 13 946.52 €.

IV - Affaires diverses.

- **Proposition animations à la Bibliothèque**

Suite à une proposition d'ateliers d'écriture, un sondage sera fait auprès des abonnés de la bibliothèque et de la population.

- **Rappel des animations à venir :**

Monsieur le Maire rappelle que le comice agricole aura lieu le samedi 17 août, le critérium cycliste le samedi 3 août, l'exposition « Infinie broderie » est en cours à la salle Apollo ainsi que exposition « Dun en images » jusqu'au dimanche 4 août et le tournoi de tennis aura lieu du 12 au 25 août.

Il rappelle que la cérémonie commémorative sur la stèle « Philippe Daulny » aura lieu dimanche 4 août 2024, à 11 heures à Maison-Feyne.

- **Personnel communal :**

Marie-Hélène PASCAL suite à un dossier déposé par Monsieur le Maire, est inscrite au tableau de la promotion interne au grade d'attaché. Le poste existant déjà et étant resté vacant, Monsieur le Maire informe qu'il la nommera dans ce grade au 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.